



Signature d'une Convention LPO/FFVL pour une pratique sportive respectueuse de la nature.

Le 17 mars, M. Jean-Claude Benintende, président de la FFVL (Fédération Française de Vol Libre) et M. Allain Bougrain Dubourg, président de la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), en présence de Bernard Laporte, Secrétaire d'Etat chargé des sports, signent une convention scellant leur partenariat sur la protection de la nature et la sauvegarde de la biodiversité.

Aujourd'hui, les différents espaces de plein air sont partagés par de multiples intervenants, qu'ils soient simples promeneurs, sportifs ou amoureux de nature, mais il est désormais primordial que chacun partage l'envie de les respecter.

La FFVL, ses structures et ses licenciés, conscients d'avoir un rôle actif et responsable à jouer pour défendre légitimement leurs activités sportives et de loisir, tout en respectant les différents enjeux et valeurs liés aux espaces naturels, et la LPO ont donc, tout naturellement, décidé de s'associer en convenant d'une convention commune.

Ce partenariat permettra de mener ensemble une réflexion et des actions pour favoriser l'intégration des sports de nature dont la F.F.V.L. a la charge, en prenant en compte la recherche de solutions permettant notamment d'assurer le respect du cadre de vie, la préservation de la qualité de l'environnement, de la sauvegarde des écosystèmes et de la biodiversité.

Il prévoit la mise en œuvre d'une veille technique et de conseils, d'échanges d'informations et d'opérations de sensibilisation telles que la mise en place de panneaux explicatifs didactiques sur les enjeux environnementaux disposés sur les sites de vol, de modules de sensibilisation durant les formations de moniteur dispensées par la FFVL et d'un certain nombre d'actions concrètes telles que la participation de parapentistes à des opérations de suivi de l'avifaune remarquable, (par exemple le vautour percnoptère qui est une espèce considérée comme en danger et dont il n'existe que 86 couples en France pour une population européenne estimée à 3300 – 5 000 couples).

La signature de cette convention aura lieu le 17 mars à partir de 17h30 au Secrétariat d'état aux sports en présence du secrétaire d'Etat Bernard Laporte et des présidents de la FFVL et de la LPO.

Informations complémentaires



La **Fédération Française de Vol Libre** a reçu délégation de pouvoir du Ministère de la Santé Jeunesse et du Sport pour les activités aile delta (1974) parapente (1986) cerf volant (1996) et glisses aérotractées, communément appelé kite (2002). A ce titre elle développe ces activités sportives de pleine nature liées à l'air. Pour ce, elle forme ses cadres fédéraux, participe aux formations des cadres diplômés par l'état, agrée des écoles d'apprentissage, gère les sites de pratique spécifiques à ses disciplines sur l'ensemble du territoire par l'intermédiaire de ses organismes affiliés et agréés, édicte les règles techniques propres à chacune des disciplines et organise des rencontres conviviales et de compétition.

Depuis 2003, elle a formalisé sa position par rapport aux problématiques liées à l'environnement en se dotant spécifiquement d'une **charte fédérale de l'environnement** visant à permettre aux 40.000 pratiquants du vol libre en France de se situer plutôt comme des acteurs de développement durable que comme de simples utilisateurs égoïstes de l'espace aérien et de l'espace naturel, au nom d'une liberté parfois mal comprise.

Il existe ainsi déjà plusieurs accords définis localement entre des clubs de vol libre et des structures locales soucieuses de la défense de la nature et en particulier des oiseaux.

Contact presse : Brigitte Marchese, communication@ffvl.fr



La LPO : agir ensemble pour sauvegarder la biodiversité

La LPO agit au quotidien depuis sa création (en 1912), pour la sauvegarde de la biodiversité, à partir de sa vocation de protection des oiseaux. Avec plus de 45 000 membres, elle figure parmi les premières organisations de protection de la nature en France. Présente dans 72 départements, son activité s'articule autour de 3 grandes missions : protection des espèces, conservation des espaces, éducation et sensibilisation. Ces orientations conduisent la LPO à intervenir dans les dossiers agricoles de la PAC, à gérer un réseau de Centres de soin pour la faune sauvage, à se positionner au titre d'experte dans l'éolien, les zones humides, etc... Par ailleurs, 13 000 « Refuges LPO » couvrent près de 33 000 hectares. Au titre de ses activités, la LPO fut cofondatrice du Grenelle de l'Environnement.

Enfin, la LPO est le représentant officiel en France de BirdLife International, une alliance mondiale de plus de 100 organisations de conservation de la nature et plus particulièrement des oiseaux.

Contact presse : Patrick Ladiesse, patrick.ladiesse@lpo.fr